AFFAIRE N° 3
CM 05.06.26 Pass sport culture 2026_2027

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212202824-20260605-202606091618-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN
REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE DE SAINT-CAST LE GUILDO

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CAST LE GUILDO légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances - sous la présidence de Mme MICHEL, Maire
Le 5 Juin 2026 à 18h

Présents : Mme MICHEL, M. PLESIER, M. DELAMOTTE, Mme LABBE, M. VELLY, Mme DELAHAUT, M. LAMBLIN, M. LEMOINE, Mme JEGU, Mme TROTEL, M. PORTE, M. LE BOULANGER, Mme PITEL, M. DURAND, M. HODGKISS
Absents représentés : Mme THOREUX, Mme LAURIOT DIT PREVOST Mme CHAPLAIN, M. AMICE, Mme JAFFRELOT GUERIF,
M. HAMON, Mme CORDONNIER, Mme LETESSIER respectivement représentés par M. DELAMOTTE, M. LAMBLIN, Mme PITEL, M. VELLY, Mme LABBE, M. LEMOINE, M. HODGKISS, Mme JEGU
Secrétaire de Séance : M. LEMOINE

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 23
Présents : 15
Votants : 23 (dont 8 pouvoirs)

Convocation adressée le 29 mai 2026

AFFAIRE N°3 - RECONDUCTION DU DISPOSITIF « PASS'SPORT ET CULTURE » - ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

Rapporteur : Mme DELAHAUT – adjointe à la culture

Le dispositif « Pass'sport et culture » octroie une participation financière aux enfants de 5 à 18 ans résidant sur Saint-Cast le Guildo et adhérant à des associations ou clubs :

- dont le siège est situé sur la commune
- dont le siège n'est pas sur la commune mais l'activité est sur le territoire de la communauté d'agglomération et à condition que cette activité n'existe pas sur Saint Cast le Guildo

Le dispositif concerne également l'adhésion à l'école de musique intercommunale.

Ce dispositif s'applique de l'année des 5 ans à l'année des 18 ans.

Le montant de cette participation est fixé à 20€ par enfant, ce passeport ne pouvant être utilisé que pour une activité pratiquée à l'année.
Une convention sera conclue avec les entités qui souhaiteront participer à ce dispositif.
Les parents pourront récupérer ce chèque aux accueils des Mairies en présentant : 1 justificatif de domicile ainsi que la pièce d'identité de l'enfant.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL
Emet un avis favorable sur la reconduction du dispositif « Pass'sport et culture » pour l'année scolaire 2026-2027.
VOTE : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Marie-Madeleine MICHEL

Secrétaire de séance
Yann LEMOINE

MAIRIE SAINT-CAST LE GUILDO ★ 22380 ★